

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires¹ français à l'appel à projets « **ForestValue - Innovating forest-based bioeconomy** » (**Forest Value – Innovation pour la bioéconomie forestière**) .
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
<http://www.forestvalue.org>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture

Etape 1 : 23/01/2018, 13 h 00 (CET)

Etape 2 : 14/08/2018, 13 h 00 (CET)

Points de contact à l'ANR

Responsable scientifique ANR

Isabelle Hippolyte

isabelle.hippolyte@agencerecherche.fr

¹ C'est-à-dire les partenaires ayant au moins une succursale ou un établissement en France

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

En lien avec les différents défis sociétaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens dans le cadre des actions européennes de type ERA-NET, ERA-NET COFUND ou initiatives de programmation conjointe (JPI). Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'ANR a décidé de s'engager au sein de l'ERA-NET COFUND **Forest Value**.

L'objectif est de contribuer au financement de projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique, en soutenant la participation des équipes nationales.

Le premier objectif de l'appel conjoint *ForestValue* est de contribuer à **transformer l'économie mondiale en passant d'un modèle de dépendance aux matières premières fossiles et non renouvelables à une bioéconomie durable**.

L'objectif majeur de l'appel à projet est de soutenir des projets qui promeuvent le développement et/ou la preuve de concept de stratégies nouvelles, de méthodes, de processus ou de produits élaborés pour venir en appui à la foresterie ou aux industries forestières, en impliquant les partenaires de ces secteurs, les acteurs du négoce, les consommateurs et les utilisateurs finaux, tout en garantissant la compétitivité et la fourniture de produits biosourcés et de services durables. Le secteur forestier, au potentiel encore aujourd'hui sous-exploité, doit générer de nouveaux marchés et initier le développement d'idées novatrices.

L'appel à projet transnational et co-financé va s'intéresser à l'ensemble de la chaîne de valeur forestière dans deux domaines :

- A. La gestion durable et innovante des forêts multifonctionnelles
- B. Les productions industrielles et les technologies de transformation innovantes, les produits, les concepts et les services

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de l'appel les projets seront soumis en deux étapes.

Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur, sur le site de soumission de l'ERA-NET COFUND Forest Value, en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le site :

<http://www.forestvalue.org>

La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions (étape 1) sur le site de soumission est fixée au **23/01/2018, 13 h 00 (CET)**

La date limite de dépôt des dossiers de propositions (étape 2) sur le site de soumission est fixée au **14/08/2018, 13 h 00 (CET)**.

3. ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères

décrits ci-après, qui sont cumulatifs.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

- La durée des projets ne doit pas excéder 36 mois.
- La demande financière est au minimum de 15.000 € par partenaire et au maximum de 200.000 € par projet
- Le consortium doit impliquer au moins un partenaire public de recherche français (EPST, université, EPSCP, EPIC de recherche, etc ...)
- Si un partenaire à vocation économique étranger participe au projet, la participation d'une entreprise française est alors obligatoire. Dans ce cas, les règles de gestion de la propriété intellectuelle doivent être clairement et précisément définies dans la proposition détaillée qui doit être conforme aux dispositions relatives à la propriété intellectuelle de l'appel Forest Value (notamment son article 7).
- Le coordinateur français d'un projet ne peut présenter qu'un projet en tant que coordinateur, mais il peut être partenaire d'un autre projet. Un déposant (i.e. chercheur) **ne peut être impliqué dans plus de 3 propositions déposées dans le cadre du Plan d'action 2018** (tous appels confondus) soit au maximum : une coordination et 2 partenariats ou 3 partenariats. Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'action 2018.
- La part du projet proposée par le(s) partenaire(s) français ne doit pas être jugée similaire à une proposition, déjà financée par l'ANR ou soumise dans un autre appel de l'ANR.
- La part du projet gérée par un partenaire français ne doit pas enfreindre une règle de propriété intellectuelle caractéristique d'une contre façon au sens de la propriété intellectuelle

Recommandations importantes :

- Le financement de chacun des post doctorants d'un projet ne peut être inférieur à 12 mois.
- Si la coordination est assurée par un organisme Français, le coordinateur du projet doit consacrer au moins 30% de son temps de recherche au projet.
- La totalité (homme.mois) du personnel non permanent (Post doctorants, CDD, travailleurs temporaires) financée par l'ANR ne devrait pas excéder 30% du total (hommes.mois) des personnels français (permanents, non permanents) affectés au projet

D'autres informations sur les conditions de participations et des recommandations importantes seront disponibles sur la page web de l'ANR dédié à cet appel.

- **Caractère complet**

La pré-proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des pré-propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une proposition complète doit comprendre :

Les informations demandées dans le formulaire ci-après « Informations requises pour déposer une préproposition à l'appel à projet ForestValue »

La proposition doit être déposée sur le site de soumission au plus tard à la date de clôture de soumission des propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une proposition complète doit comprendre :

Les éléments nécessaires pour la proposition complète seront fournis ultérieurement

- **Thèmes de collaboration scientifique tels que définis dans le texte de l'appel à projet :**

- Thème A : gestion durable et innovante des forêts multifonctionnelles
 - TRL (niveau de maturité technologique) 1 à 3 pour les sous-thèmes N° 1, 2, 4 et 5 ;
 - TRL 1 à 7 pour les sous-thèmes 3 et 6

Pour le thème A du texte de l'appel à projets, la participation d'une entreprise privée Française n'est pas obligatoire, mais serait bienvenue.

C. Thème B : Productions industrielles et technologies de transformation innovantes, produits, concepts et services :

- TRL 1 à 3 pour les sous-thèmes N° 1, 3, 4 et 7
- TRL 1 à 7 pour les sous-thèmes N° 28, 5 et 6

Pour le thème B du texte de l'appel à projets, la participation d'une entreprise privée Française est obligatoire,

- **Caractère unique**

Une pré-proposition ou une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise à l'édition à laquelle se rattache cet appel ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel émanant de l'ERA-NET COFUND
Forest Value :

- a. Les pré-propositions et les propositions doivent être rédigées en anglais
 - b. Les pré-propositions, qui ne contiennent pas toutes informations obligatoires et qui ne respectent pas les prérequis listés ou mentionnés dans le texte de l'appel à projet, ne seront pas prises en compte pour financement.
 - c. Les consortia doivent comporter au moins trois entités légales indépendantes qui demandent des financements. Ces entités doivent être issues de trois pays différents pour lesquels des agences de financements participent à l'appel (voir Annexe IV). Le nombre de partenaires n'est pas limité, mais la capacité à gérer le consortium doit être démontrée (sont attendus des consortia d'environ 5-8 partenaires avec des projets d'un montant total de 1 à 2 M€).
 - d. Les propositions doivent montrer que la coopération internationale apporte une plus-value par rapport à des projets nationaux, ce qui doit être clair dans l'organisation et l'exécution des tâches. Le plan de travail doit montrer que la coopération est réelle et que les résultats attendus du projet apportent des bénéfices à toutes les pays participant.
-

- e. Les consortia doivent être équilibrés entre les pays en terme de nombre de partenaires et de répartition du budget ; ceci afin que tous les partenaires du projet contribuent et bénéficient de façon équitable et équilibrée. Ainsi, le financement public demandé par l'ensemble des partenaires d'un même pays ne doit pas excéder 50% du financement public demandé pour l'ensemble du projet.
- f. Les propositions devraient viser un équilibre des genres, en particulier pour les personnes identifiées pour mener les actions de recherche et/ou d'innovation du projet. De plus, la parité devrait être favorisée quel que soit le niveau des personnels impliqués dans le projet et également pour la répartition des bénéfices espérés des connaissances engendrées.

4. EVALUATION

Dans le cadre de cet appel, un comité évalue les propositions selon les modalités énoncées en annexe du plan de travail de la Commission Européenne².

L'appel conjoint de l'ERA-NET COFUND **Forest Value** prend la forme d'une procédure en deux étapes :

- Étape 1 : examen international unique par les pairs.
- Étape 2 : examen international unique par les pairs.

4.1 CRITERES ETAPE 1

1. Adéquation du projet au périmètre scientifique défini dans l'appel à projet co-financés (YES/NO)
2. Impact sur le secteur forestier dans une perspective trans Européenne (Score 0-5)
3. Caractère innovant de l'approche scientifique (Score 0-5)

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

4.2 CRITERES ETAPE 2

Les critères d'évaluation des propositions complètes sont :

- l'excellence ;
- l'impact ;
- la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre.

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

4.3 CLASSEMENT

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

² General Annex of Horizon 2020 of the Work Programme on ERA-NET Cofund : http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-d-eranet-cofund_en.pdf

4.4 RESULTATS

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des membres de l'ERA-NET COFUND..

5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>.

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.

Situation sur la nécessité de l'accord de consortium au sein du projet :

Les déposants doivent se référer au texte de l'appel <http://www.forestvalue.org> et à la fiche relative aux accords de consortium publiée sur le site de l'ANR (Fiche n°4 <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) afin de connaître les règles applicables aux accords de consortium.

Informations requises pour déposer une préproposition à l'appel à projet ForestValue

La préproposition doit être déposée sur le site de soumission <http://www.forestvalue.org>

Titre du projet :

ACRONYME DU PROJET :

(max 15 caractères)

ForestValue - Innovating the forest-based bioeconomy Appel à projets conjoint

Date butoir pour la soumission : **23 janvier 2018**

L'appel est ouvert à des projets de recherche et de développement collaboratifs proposés par des consortia transnationaux impliquant des grandes entreprises, des petites et moyennes entreprises (PME), des associations de parties prenantes et des établissements de recherche. Les organismes de financement encouragent fortement de viser l'innovation dans des projets transnationaux, multidisciplinaires et présentant des combinaisons optimales d'expertises et d'expériences (y compris les chercheurs débutants et les échanges entre les différents partenaires) pour répondre aux thèmes de l'appel. La participation d'acteurs du secteur commercial, de l'industrie et de parties prenantes –en particulier les PME- est fortement encouragée afin de s'assurer de la pertinence des recherches proposées vis-à-vis du développement technologique et des attentes de la société.

Important :

- 1. Les prépropositions doivent être soumises en anglais et en ligne via le système de soumission électronique sur le site : www.forestvalue.org. Le lien et le guide de soumission seront disponibles sur le site très prochainement.**
 - 2. Ce document correspond à la trame des informations qui seront demandées pour déposer les propositions sur le site électronique de soumission.**
 - 3. La sélection se fait en deux étapes. La sélection des projets pour la phase de projets complets (étape 2) est basée sur les prépropositions soumises.**
 - 4. La description du projet (section 3) ne peut excéder 6 pages (type de police : arial - taille de police : 10) et la taille du fichier ne peut excéder 4MB**
 - 5. Les règles de financement nationales s'appliquent dans cet appel.** En plus des règles et des procédures générales définies dans le texte de l'appel à projet et dans ce document, il peut y avoir des règles nationales spécifiques qui doivent être suivies par les déposants. **Il est fortement recommandé de vérifier ces règles avec le point de contact de l'agence concernée avant de soumettre une proposition;** Les règles nationales applicables et les points de contacts sont donnés pour chaque agence de financement dans l'annexe IV « Specific National Rules » du texte de l'appel ;
 - 6. Pour les détails concernant les thèmes de l'appel à projet, les modalités de participation et les autres items en relation avec l'appel, se référer au le site web : www.forestvalue.org**
-

1. GENERAL

Titre du projet			
Acronyme			
Thème de l'appel	Axe principal <input type="checkbox"/> gestion durable et innovante des forêts <input type="checkbox"/> production industrielle innovante et technologies de transformation, produits, concepts et services		
Nombre de partenaires dans le consortium	Petites et moyennes entreprises (PME) :		
	Grandes entreprises :		
	Organismes de recherche:		
	Universités:		
	Autres, préciser:		
Pays présents dans le consortium	<input type="checkbox"/> Finlande <input type="checkbox"/> Irlande <input type="checkbox"/> Suède <input type="checkbox"/> Turquie <input type="checkbox"/> Autriche <input type="checkbox"/> Lettonie <input type="checkbox"/> Gde Bretagne <input type="checkbox"/> Argentine <input type="checkbox"/> Rep. Tchèque <input type="checkbox"/> Pologne <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Egypte <input type="checkbox"/> France <input type="checkbox"/> Slovénie <input type="checkbox"/> Suisse Jordanie <input type="checkbox"/> Allemagne <input type="checkbox"/> Espagne <input type="checkbox"/> Tunisie <input type="checkbox"/> autres, préciser*: * les participants de pays autres que ceux listés ci-dessus sont priés de vérifier que leur financement est possible et que les fonds issus d'autres sources sont disponibles.		
	Durée en mois:	Début prévu (à partir 12/2018):	Fin prévue :
ATTENTION: merci de noter qu'en raison de restrictions légales, les projets dépendant de cet appel ne pourront bénéficier d'aucune prolongation !			
Coût total du projet :		Financement public demandé :	

Résumé scientifique (max. 120 mots)	
--	--

1.1 CONSORTIUM

PARTENAIRE 1 = COORDINATEUR DU CONSORTIUM					
Nom de la structure					
Type	<input type="checkbox"/> PME <input type="checkbox"/> Grande entreprise <input type="checkbox"/> Université <input type="checkbox"/> Organisme de recherche <input type="checkbox"/> Autre, préciser :				
Pays		Code postal		Ville	
Adresse				Website	
Coordinateur	Mr <input type="checkbox"/> Ms <input type="checkbox"/>	Prénom		Nom	
Email:				Tél:	
Position:					
Nom de l'agence de financement					

PARTENAIRE 2					
Nom de la structure					
Type	<input type="checkbox"/> PME <input type="checkbox"/> Grande entreprise <input type="checkbox"/> Université <input type="checkbox"/> Organisme de recherche <input type="checkbox"/> Autre, préciser :				
Pays		Code postal		Ville	
Adresse				Website	
Responsable du projet	Mr <input type="checkbox"/> Ms <input type="checkbox"/>	Prénom		Nom	
Email:				Tél:	
Position:					
Pays					

Ces modules seront à multiplier en fonction du nombre de partenaires

Informations requises pour déposer une préproposition à l'appel à projet ForestValue

2. DETAILS FINANCIERS

Attention! Les pays en dehors de la zone Euros pourront indiquer les coûts en Euros.

Pays	Partenaire	Coûts estimés de mise en œuvre du projet					Financements publics demandés	
		Coûts année 1	Coûts année 2	Coûts année 3	Coûts totaux			
		en EUR (€)	en EUR (€)	en EUR (€)	en EUR (€)	% du budget total du projet*	en EUR (€)	% des coûts du partenaire
	P1 - Coordinateur							
	P2							
	P3							
	P4							
	P5							
	P6 **							
	TOTAL							

Estimation des budgets de co-financement issus d'autres sources (en EUR):

*) L'ensemble des partenaires d'un pays ne peuvent contribuer à plus de 50% du budget total du projet.

***) Ajouter des lignes si nécessaire.

3. DESCRIPTION DU PROJET

(max. 6 pages au total)

3.1 OBJECTIFS ET ETAT DE L'ART

(longueur recommandée : 2 pages)

Objectifs du projet; objectifs scientifiques et technologiques; évolutions par rapport à l'état de l'art (y compris les brevets ou autres travaux existant ou en cours); innovation

3.2 Plan de travail

(longueur recommandée : 1 page)

Brève description du travail proposé, segmentation en grandes tâches ou module de travail, devrait décrire la travail à accomplir par chaque partenaire (brève description de la contribution et du rôle de chaque partenaire dans le projet)

3.3 Calendrier et jalons du projet

(max 1 page)

Parallèlement au texte, merci de préparer un calendrier sur le modèle ou sur un modèle similaire au tableau ci-dessous

Tâches	Année 1			Année 2			Année 3			P1	P2	P3	P4	P5	P6
										(Partenaire)					
1.1															
1.2															
1.3															
2.1															
2.2															
2.3															
2.4															
2.5															
3.1															
3.2															
3.3															
4.1															

Exemple de tableau pour le calendrier.

3.4 DESCRIPTION DE LA COLLABORATION TRANSNATIONALE

(longueur recommandée : 1 page)

Aspects nationaux vs. transnationaux, valeur ajoutée du projet et ses impacts liés à la collaboration transnationale

3.5 RESULTATS ATTENDUS ET IMPACT

(longueur recommandée : 1 page)

Décrire la pertinence industrielle/sociétale/environnementale du projet, et les perspectives d'exploitation et de dissémination des résultats

4. CURRICULUM VITAE

(Max. 3 pages par CV)

Merci d'inclure pour chaque responsable de module de travail un descriptif de 3 pages max d'informations personnelles, de la formation, de l'expérience professionnelle, de la situation actuelle, des expertise/ activités en lien avec le projet soumis, des publications en lien avec le projet, des récompenses ...

